

ABONNEMENTS. Paris: Six mois, 20 fr. Un an, 40 fr.

On s'abonne aux Bureaux du Journal, chez les correspondants, les libraires, les directeurs de postes, et sans aucune augmentation de prix chez les directeurs des messageries; à Londres, chez THOMAS, J. Finch Lane, Cornhill. Les abonnements datent des 1 et 16 de chaque mois.

INSERTIONS: Les annonces agréées sont reçues à raison de 1 fr. 50 c. la petite ligne, 9 fr. la grande ligne en petit-texte. On reçoit en paiement des abonnements et des annonces les mandats à vue sur le trésor et sur la poste, et les effets sur Paris.

Le Siècle.

POLITIQUE. Rédacteur en chef: M. A. GRAMBOLLE. LITTÉRATURE. Rédacteur en chef: M. LOUIS DESNOYERS. Le Siècle est publié sous les auspices des députés de l'opposition constitutionnelle. Il est fondé par une société en commandite dont le capital est de 500,000 fr. divisé par actions.

SAMEDI 2 MARS 1839. — 4<sup>e</sup> ANNEE. — N. 60. | BUREAUX DU JOURNAL, A PARIS, RUE DU CROISSANT, 16, HOTEL COLBERT. | TIRAGE DU JOURNAL, ÉDITION D'HIER, 21,340 EXEMPL.

LOIS DE SEPTEMBRE. — Marvéjols, le 23 février 1839. — Monsieur, dans votre journal du 16 de ce mois vous avez dit: "Que dans la nouvelle formation des listes électorales de l'arrondissement de Marvéjols on n'a eu aucun égard aux vingt-six arrêts rendus par la cour royale de Nîmes en 1837 et que l'autorité a continué d'éliminer ceux que les arrêts avaient ordonné d'admettre, et de maintenir ceux que les arrêts avaient ordonné d'éliminer, et qu'elle est convaincue d'avoir dressé sciemment des listes fausses et d'avoir augmenté le cens des uns et méconnu celui des autres, selon les opinions politiques et ses propres intérêts."

FRANCE.

Paris. — 1<sup>er</sup> mars.

Le ministère s'efforce de rallier à lui les légitimistes fatigués de leur dévouement à une cause trop longtemps malheureuse; il tend la main à M. le comte Alexandre de Girardin, il s'abrite sous la phraséologie secourable de M. de Lamartine, et en même temps, avec une hypocrisie qu'il prend pour de l'habileté, il s'ingénie à exploiter contre les candidats de la coalition les sentiments de profonde répugnance que le pays a conservés pour une dynastie à jamais condamnée à la condition des Stuarts.

La réponse à cette question est bien simple. Elle est honorable pour tout le monde. La voici: Dans un intérêt de légitime influence et d'honneur pour la révolution de juillet, tous les amis constants de cette révolution ont flétri de leur voix et de leur vote la politique qui a refroidi pour nous l'Angleterre, qui a failli nous aliéner la Suisse, qui a déserté Ancone, abandonné l'Espagne, immolé la Belgique.

Il y a des hommes au cœur sec et à l'intelligence étroite qui ne comprennent pas ou qui feignent de ne pas comprendre cette exaltation d'un patriotisme qui s'élève au-dessus des préjugés et des haines de l'esprit de parti. Ce n'est pas pour la première fois que M. Berryer s'est trouvé placé en présence de ces hommes-là: en 1815, au sein de la chambre des pairs, lui, partisan de la restauration, il unissait sa voix à celle de son père pour défendre la tête du maréchal Ney; et M. Molé, ancien dignitaire de l'empire, siégeait parmi les juges qui faisaient tomber cette noble tête aux pieds de l'étranger.

L'opposition constitutionnelle n'a donc point à répondre de la communauté de son vote avec M. Berryer. Tout au plus serait-ce M. Berryer qui aurait à en rendre compte à ceux de ses amis politiques chez lesquels l'esprit de parti aurait étouffé tout instinct de nationalité.

électeurs dévoués aux principes de nos deux révolutions: Si la guerre civile ramenait Henri V sur le territoire français et le plaçait à la tête d'un parti armé, voteriez-vous avec M. Berryer? Très certainement les électeurs croiraient devoir adresser cette question à M. Jacques Lefebvre plutôt qu'à M. Jacques Laffitte, à M. Laurent de Jussieu plutôt qu'à M. Lamy, à M. de Lamartine plutôt qu'à M. Roger, à M. de Salvandy plutôt qu'à M. Thiers.

Dans tous les arrondissements de Paris on a senti le besoin de se réunir en assemblées préparatoires avant de procéder à la nomination des députés. Ce ne sont pas les électeurs d'une seule opinion qui ont exprimé et réalisé ce vœu, ce sont les électeurs de toutes les opinions. Les candidats en général, ministériels ou opposants, anciens députés ou hommes nouveaux, se sont rendus avec une juste déférence à l'appel qui leur était fait au nom de leurs juges naturels, M. Jacques Lefebvre comme M. Laffitte, M. Michel comme M. Carlot, M. Decan comme M. Legentil, M. Darblay comme M. Garnon, etc.

M. Locquet aurait pu alléguer pour raison de son refus la nécessité patriotique de veiller assidûment au salut électoral de ses collègues et de suppléer de son mieux le principal moteur de la machine ministérielle, M. Emile de Girardin. Quant à M. Jacqueminot, qui s'érige ou se laisse ériger en chef de parti, il lui fallait des motifs plus sérieux. Il en avait un, personne n'en doute, personne même n'a besoin de le chercher longtemps. Les amis de M. Jacqueminot, toujours adroits comme on sait, n'ont pas manqué d'ailleurs de l'indiquer clairement aux intelligences les moins ouvertes en accablant de sarcasmes les malheureux avocats, et en opposant avec fierté la majesté d'un silence prudent à une éloquence trop admirée.

M. Odilon Barrot est avocat, cela est vrai, et il est éloquent, nous en convenons: c'est un double tort que nous prions messieurs de la cour de lui pardonner. Dans tous les cas, s'ils se montraient pour sévères (et vraiment ils ont sujet de l'être depuis qu'ils ont pour orateurs M. Liadières, M. Roul et M. Quesnault), nous nous consolions en pensant que la parole de l'avocat a du moins trouvé grâce devant les électeurs du premier arrondissement.

M. Jacqueminot n'a pas de prétentions à l'éloquence, nous lui rendons cette justice. Peut-être est-ce pousser trop loin la modestie que d'éviter même l'occasion de rendre compte aux électeurs assemblés de sa conduite et de ses opinions. Un brave militaire dont l'épée a été tirée jusqu'au dernier jour de nos malheurs pour le service du pays peut se passer d'être orateur. D'accord! Mais à quel titre M. Jacqueminot est-il devenu un chef de parti? Est-ce comme grand politique? comme penseur profond? comme homme d'état? Nous attendons qu'on nous le dise, et surtout qu'il nous le prouve. Il n'y a guère moins de vingt ans qu'il siège à la chambre et il n'en est pas encore au commencement de la démonstration.

Nous ne faisons pas ces remarques à titre de récrimination, pour venger M. Barrot et les autres chefs de l'opposition des injures auxquelles ils sont en butte. Nous les faisons parce que la vérité a le droit de se faire entendre et parce qu'il faut bien dé-

masquer enfin cette espèce de jonglerie à l'usage de la cour, qui consiste à faire des chefs de parti et des personnages parlementaires avec des hommes tels que M. Jacqueminot, M. Jacques Lefebvre, M. Benjamin Delessert, dont la tête n'a jamais dépassé le niveau des centres et qui, en conscience, ne devraient pas prendre au sérieux un rôle qu'ils sont incapables de soutenir.

L'importance de M. Jacqueminot à la chambre lui est venue de ses fonctions dans la garde nationale. Nul assurément ne conteste le zèle et les services de l'honorable chef d'état-major; mais nous ne pensons pas qu'il appartienne à lui plus qu'à tout autre de se poser en représentant exclusif de la garde nationale de Paris, et nous avons la certitude qu'il ne conviendrait pas le moins du monde à la garde nationale de se personnifier sous le rapport des principes politiques, en M. Jacqueminot. M. Ganneron, M. Boulay (de la Meurthe) et tant d'autres ne sont pas plus étrangers, ce nous semble, à la garde nationale que leur ancien collègue. Dans le sein même de l'état-major, nous avons vu récemment M. le comte Friant et le fils du général Rampon se présenter comme candidats de l'opposition, ce qui prouve que la comité ailleurs se rencontre une honorable indépendance.

En résumé, les amis de M. Jacqueminot peuvent être excusables de n'avoir pas voulu commettre leur candidat dans une lutte publique avec M. Odilon Barrot. M. Jacqueminot peut avoir fait preuve de sagesse, en se rendant au vœu de ses amis; seulement il a eu grand tort de se laisser traiter en chef de parti, et il pourrait se dispenser d'écrire aux électeurs du premier arrondissement qu'il aurait volontiers paru au milieu des électeurs dont il a obtenu les suffrages, mais qu'il a refusé de répondre à l'appel de ceux qui l'ont constamment repoussé. M. Jacqueminot pense-t-il donc qu'il en est des électeurs du premier collège comme de certains députés, qui ne tiennent aucun compte ni des faits ni des principes, heureux de suivre les yeux fermés, à travers toutes les vicissitudes de formes et de temps, quelque chose de supérieur et d'absolu qui s'appelle le système immuable?

Les électeurs tiendront à prouver, nous l'espérons qu'en tout temps ils disposent de leurs suffrages, et qu'il valait la peine de venir devant eux exposer les titres que l'on croyait avoir à les obtenir ou à les conserver.

Le Moniteur parisien publie un relevé officiel des faillites déclarées au tribunal de commerce. En 1838, pour les mois de janvier et février, ces faillites s'élevaient à soixante dix-sept, formant un passif de 3,565,000 francs. La moyenne des années précédentes ne dépassait pas ce chiffre. — En 1839, pendant la même période, il y a eu cent trente-neuf faillites déclarées, formant un passif de 11,359,211 francs, sans compter le passif de dix autres faillites qui est resté inconnu. Et la petite feuille subventionnée de s'écrier: « La coalition a plus que triplé les sinistres auxquels sont exposés les intérêts du commerce! »

Ainsi, voilà un ministère qui, par son impéritie, son obstination et sa violence, jette gratuitement la perturbation dans le pays tout entier en même temps qu'il l'affaiblit au dehors, et il a l'impudence de vouloir détourner sur ses adversaires la responsabilité de ses propres actes!

L'opposition est coupable, selon vous, parce qu'elle agit avec trop d'ensemble et qu'elle est devenue trop puissante. Mais dites-

FEUILLETON DU SIÈCLE. — 2 MARS.

Revue de Paris.

La crise politique qui s'opère en ce moment et qui amoncelle les nuages à l'horizon rembruni, comme disent les premiers-Paris de la vieille roche; cette crise qui aura, nous l'espérons, d'heureux résultats pour le pays, s'est montrée jusqu'ici singulièrement nuisible aux plaisirs du carême. Il n'y a ni bals, ni spectacles, ni réunion d'aucune espèce, qui ne subisse plus ou moins l'influence des élections; pas de joyeux ou de spirituel propos qui ne soit interrompu par une dissertation sur les affaires publiques; pas de projet de fête qui ne soit troublé par les graves préoccupations du moment. De part et d'autre le combat est engagé avec ardeur; les candidats et les électeurs influents se sont rendus, chacun sur son terrain, en province, de sorte que quelques maisons agréables se trouvent ainsi fermées pour cause de départ. Jusqu'au résultat des élections, la mode, la galanterie, la grâce et la gaieté ne peuvent guère tenir contre la politique, leur rivale redoutable. Les hommes de trente ans préfèrent justement au plaisir de briller dans le monde l'avantage de placer leur vote dans l'urne du scrutin; ils mettent de côté trente invitations de bal pour prendre la poste et aller soutenir leur candidat au fond de quelque lointain département. En vérité, et il faut s'en féliciter, nous nous sommes bien corrigés de cette frivolité que les autres peuples nous reprochaient avec un dédain jaloux.

Si l'on danse peu sur le volcan de la dissolution, du moins on s'agit beaucoup, et Musard aurait bien voulu retenir à son bal de dimanche soir la foule d'électeurs qui se pressait dimanche matin dans la vaste enceinte de la salle Vivienne. Les voyageurs ministériels qui n'ont pas pu obtenir de mission scientifique l'été dernier, en sont dédommagés aujourd'hui par des ambassades électorales. Ils partent les poches pleines de ponts, de canaux, de bourses, de chemins vicinaux, de garnisons, de tableaux pour les églises et de livres pour les bibliothèques. Comme on a besoin de places pour stimuler le zèle des uns, récompenser les services des autres, on impose de très dures conditions aux fonctionnaires publics, afin d'obliger les plus timides à donner leur démission. Les emplois de toute espèce sont très recherchés par le temps qui court; le moindre poste d'aspirant, au surnuméraire orné d'une longue queue; le tulans; aussi, pour obtenir des vacances dans les bureaux, le file de post-supérieurs, qui restent en place quand même, viennent-ils solliciter des fonctionnaires signés très sévères relativement aux simples employés. On ne donne des congés légèrement les petits appointements ou l'espérance d'être un jour ap-

pointé: il faut venir de bonne heure au bureau et y rester jusqu'au moment officiel de la retraite; le chapeau laissé sur le pupitre pour remplacer le commis absent et toutes les autres ruses de la bureaucratie ministérielle sont sévèrement prohibés. Le portier de chaque ministère tient un registre où il pointe les commis qui entrent et ceux qui sortent. Les arrivées tardives et les départs prématurés sont infailliblement suivis d'une destitution prompte et laconique, pour peu que le coupable ne soit pas excessivement pur ou protégé au moins par l'épicière d'un 221.

Ces mesures rigoureuses se pratiquent même dans un ministère, où l'on n'a pas donné à la fin du mois de décembre dernier la gratification d'usage aux employés, et cela par la raison que l'hôtel avait besoin de certains embellissements. A quelques commis soupçonnés de faire mine de vouloir paraître étouffés de cette économie imprévue, on a daigné dire que les gratifications étaient supprimées cette année parce qu'il fallait à la femme du secrétaire-général (Historique).

Ainsi les employés qui comptaient sur la gratification pour établir la balance de leur bilan, payer leurs dettes ou se donner quelques douceurs pendant le de leur carnaval, se sont trouvés réduits à de fâcheuses privations; mais la femme du secrétaire-général, qui était fatiguée de son salon jeune, a eu un salon bleu, frais et brillant, dans lequel elle se pavait jusqu'au triomphe de la coalition.

Ce que l'on appelle le monde, à Paris, se divise en plusieurs catégories; les gens qui vont dans le monde sont de diverses sortes et ont habituellement des points de réunion fort distincts. Cependant il est certains terrains où, si vous l'aimez mieux, certains parquets neutres, sur lesquels se rencontrent dans des circonstances indéterminées les sommités élégantes de toutes les classes de la société. Dernièrement un de nos éditeurs en vogue voit arriver chez lui un jeune homme d'une tournure très distinguée, vêtu dans le dernier goût, décoré de plusieurs ordres et portant sous le bras un énorme manuscrit noué d'un ruban rose. Les gants jaunes, les bottes vernies, les croix du visiteur et à quelque manuscrit firent penser tout d'abord à l'éditeur qu'il avait affaire à quelque seigneur russe qui venait lui proposer un volume de poésies françaises. Il ne fut pas médiocrement surpris lorsque l'étranger lui dit: "Je suis un simple employé de bureau, et je viens vous proposer."

"Voici, monsieur, un roman que je viens vous proposer." Alors l'éditeur fit les questions d'usage: "Monsieur, est-il déjà connu en littérature? a-t-il publié quelque livre?" "Monsieur, est-il déjà connu en littérature? a-t-il publié quelque livre?" "Non, répondit le jeune homme en souriant: ce roman est le premier ouvrage de son auteur, qui désire garder l'anonyme." "Avant que je lise votre manuscrit, reprit l'éditeur, me direz-vous du moins quelles seraient vos prétentions?"

— Je n'ai pas la moindre prétention, monsieur.  
— Je veux dire quelles seraient vos conditions en me vendant cet ouvrage.  
— Je ne vends pas cet ouvrage, monsieur, je le donne, et je ne fais d'autres conditions que celles-ci: Dès que vous aurez lu ce manuscrit, s'il vous convient, vous le publierez immédiatement, et dans aucun cas le nom de l'auteur ne sera connu ni du public ni de vous. Dans trois jours j'enverrai prendre votre réponse."

L'éditeur lut les premières pages du livre, qui lui parurent charmantes. Se défilant de ses lumières, il soumit le manuscrit au jugement d'un écrivain renommé par ses succès et très répandu dans la bonne compagnie; l'écrivain reconnut que tous les nombreux personnages qui figuraient dans ce roman étaient des portraits dessinés d'après nature et parfaitement ressemblants. L'éloge de la société parisienne se trouvait ainsi passée en revue d'une façon très piquante au milieu d'une série d'anecdotes vraies, composant l'histoire toute entière du beau monde depuis dix ans. L'éditeur s'est empressé de mettre sous presse ce livre, qui doit paraître incessamment, et dont le titre, le Monde parisien, indique clairement le sujet. Ce sera le pendant de l'Asirée, de la Clélie et de tous les autres romans du dix-septième siècle, dans lesquels la société de l'époque était galamment mise en scène. Aujourd'hui, au lieu de galanterie, nous aurons des épigrammes. Autre temps, autres mœurs.

Voici une autre publication qui nous semble destinée à produire une sensation non moins vive dans toutes les catégories de la haute société. Nous voudrions parler d'un ouvrage pittoresque, paraissant par livraisons et intitulé tout simplement: Les belles femmes de Paris. Ces belles femmes sont prises partiellement dans les salons et dans les coulisses, à la cour et au comptoir des cafés. Pour figurer dans cette galerie, il suffit d'être belle, n'importe à quel titre, et bon gré mal gré, quand on est belle, il faut venir poser devant l'auteur et voir son nom imprimé en toutes lettres et accompagné d'une notice dans laquelle la critique se mêle parfois à l'éloge impartial. Les premières livraisons de cet incroyable ouvrage étaient sans façon des noms très noblement et très richement portés dans le plus beau monde; des femmes de fonctionnaires, de banquiers, d'agens de change y sont cavalièrement analysées et décrites. De plus, et pour faire le pendant de cette galerie, on annonce Les femmes laides de Paris, autre publication pittoresque.

Les belles et les laides n'ont guère le droit peut-être de se plaindre en cette occasion critique. Si l'on s'empare d'elles ainsi aujourd'hui, n'est-ce pas un peu leur faute? Ne sont-elles pas allées au devant de la publicité dans maintes circonstances? N'ont-elles point, par exemple, en qualité de dames patronesses, fait inscrire leurs noms dans tous les journaux? Et ne se sont-elles pas applaudies de se voir ainsi imprimées toutes vives? C'est là une imprudence



nous donc d'où sont venus cet accord et cet accroissement de forces de l'opposition, si ce n'est des fautes à jamais déplorables du ministère ?

Certains journaux ministériels des départements ont reçu l'ordre d'affirmer que le comité électoral présidé par M. Odilon Barrot avait inondé la France d'exemplaires de la constitution de 1791. C'est une des mille calomnies odieuses ou absurdes qui ont été propagées depuis un mois par la presse subventionnée.

Prétendre arriver aux affaires en s'appuyant sur une majorité, soit-on comment le Journal des Débats qualifie cela ? Selon cet organe du ministère, C'EST VOULOIR REMONTER AU POUVOIR PAR UNE BRÈCHE INSOLEMENT OUVERTE DANS LES PRIVILÈGES CONSTITUTIONNELS DE LA ROYAUTE.

Ainsi les ministères sont inamovibles, ou ils ne peuvent du moins être modifiés ou changés que par la volonté du roi. Le roi est seul maître chez lui.

Si une majorité parlementaire veut renverser un cabinet, c'est-à-dire un système, cette majorité est une insolente qui veut faire brèche dans les privilèges de la royauté.

Si les électeurs veulent envoyer à la chambre une majorité contre le ministère et le système, les électeurs sont des insolents ! Ils veulent faire brèche dans les privilèges constitutionnels de la royauté.

Voilà où l'on veut réduire le gouvernement représentatif. La présention de Charles X en 1830 était-elle autre chose ? (Constitutionnel.)

En faisant les affaires du ministère, les industriels ne s'oublient pas ; voici la conclusion d'un de leurs manifestes :

"Tous les amis de l'ordre et de la liberté, tous ceux qui pensent que le renversement inconstitutionnel de Louis-Philippe (c'est-à-dire le succès de la coalition), aurait pour double conséquence la guerre civile, d'abord l'anarchie, ensuite l'absolutisme ; d'abord la république, ensuite Henri V ; d'abord les échauffés révolutionnaires, ensuite les cours prévoyables ; enfin la banqueroute et la misère, peut-être même l'invasion étrangère ; en tout cas, partout le sang répandu au dedans et au dehors, tous ceux-là, et ce sont les bons citoyens, prêteront leur concours au Bulletin français, défenseur et gardien des doctrines et des garanties constitutionnelles. Leur opinion leur en fait un devoir."

Celui-ci peut défier le Journal des Débats. (Journal général.)

Il faut lire la demande faite par le ministère de voir enfin préciser les accusations qu'on porte contre lui. Eh quoi ! les circonstances sont devenues telles que toutes les nuances d'opinions politiques et les préjugés naturels aux partis se sont confondus dans une seule et unanime opposition, et le ministère demande qu'on lui dise quels sont ses torts ! Qui que ce soit ne le défend que ceux qui sont payés pour essayer de le défendre ; il n'a pas un seul ami, il n'a que des complices, et il demande quels sont ses crimes ! Il accuse l'opinion publique, et il ignore que tout pouvoir réduit à cette extrémité est un pouvoir généralement condamné ! Jamais corrupteur n'a reçu de ses flatteurs à gages une reconnaissance plus effrayante que les éloges qui l'ont entretenu dans la présomption de son innocence. Le ministère prétend que la réunion de toutes les oppositions est blâmée par la France ; il ne le croit pas ! (Journal des Débats, 14 novembre 1827.)

On nous communique, sous la garantie d'un négociant de Paris, M. Chapelier, demeurant rue Mauconseil, n. 16, copie d'une lettre de M. le ministre de l'intérieur au sous-préfet de Pithiviers, lettre dans laquelle M. de Montalivet engage son subordonné, pour empêcher dans cet arrondissement l'élection de M. de Loynes, à repandre et accréditer le bruit que ce dernier n'est pas éligible, tandis que la véritable situation de M. de Loynes devait lui être parfaitement connue. La missive ministérielle doit donc être considérée comme une de ces manœuvres électorales dont l'administration actuelle ne se fait pas faute vis-à-vis de ses adversaires. Au reste, on ne pouvait moins faire dans l'intérêt d'un candidat comme M. Lejeune, qui a trompé scandaleusement la confiance de ses commettants dès le jour de son entrée à la chambre.

Nous faisons suivre la lettre de M. Montalivet des explications péremptoires par lesquelles M. de Loynes a répondu aux insinuations que le zèle des agens de l'administration n'avait pas manqué de propager.

Paris, 24 février 1839.

Monsieur le sous-préfet,

M. De Loynes, votre prédécesseur, continuant à opposer sa candidature à celle de M. Lejeune, il est important que les électeurs de Pithiviers soient bien éclairés sur son inéligibilité actuelle ; voici donc des renseignements que vous voudrez bien porter à leur connaissance. Votre prédécesseur, absent par congé depuis la fin de juillet 1833, n'a été réellement remplacé que le 2 novembre suivant, date de l'ordonnance qui vous a appelé à la sous-préfecture de Pithiviers. Aussi par une lettre du 26 décembre dernier ai-je autorisé le préfet du Loiret à payer à M. de Loynes son traitement jusqu'au jour où l'ordonnance du 2 novembre était arrivée à Orléans. Il n'a donc cessé d'être en fonctions, comme sous-préfet de Pithiviers, que dans les premiers jours de novembre. Il ne sera par conséquent éligible qu'à partir de mai prochain. Je vous invite, M. le sous-préfet, à en établir aux yeux des

électeurs la position de M. de Loynes, à continuer d'employer votre légitime influence pour assurer la réélection de M. Lejeune. Recevez, etc.

Signé MONTALIVET.

A messieurs les électeurs de l'arrondissement de Pithiviers.

Messieurs,

Un écrit anonyme qui vient de paraître attaque mon éligibilité. Est-il vrai que je ne sois pas éligible ? Voici ma réponse, basée sur la loi et sur les faits.

À la fin de juillet dernier, par suite de causes que vous connaissez, j'ai quitté la sous-préfecture de Pithiviers.

Aussitôt la direction des affaires me fut retirée, et dans les premiers jours d'août un administrateur provisoire vint officiellement prendre possession de ma place.

À dater de cette époque, éloigné de l'arrondissement, dépouillé d'autorité et de pouvoir, j'ai cessé d'y exercer aucune fonction, et l'administration passée en d'autres mains n'est jamais revenue dans les miennes.

Je ne me suis point absenté en vertu de congé : je n'en ai jamais demandé, jamais reçu ; je dirai même plus, je n'en ai pas voulu.

Puis-je la sous-préfecture s'offre comme bureau de renseignements dans cette affaire, de mon côté j'offre à MM. les électeurs de les éclairer par la communication de pièces qui leur démontreront l'exactitude des faits que j'avance.

Quant au traitement, je n'en ai reçu aucun depuis le mois de juillet. Si M. le ministre, à la date du 26 décembre, a décidé qu'un traitement me serait payé depuis l'époque de la cessation de mes fonctions jusqu'au 2 novembre, on pourra s'assurer encore à la sous-préfecture qu'aucun mandat ne m'a été remis : je refuserais ceux qui me seraient adressés.

Et d'ailleurs, messieurs, cette question financière est sans influence sur mon éligibilité.

En effet l'article 64 de loi du 19 avril 1831 est ainsi conçu :

"Si par démission ou autrement les fonctionnaires ci-dessus (préfets, sous-préfets, etc.) quittaient leur emploi, ils ne seraient éligibles dans les départements, arrondissements ou ressorts dans lesquels ils ont exercé leurs fonctions, qu'après un délai de six mois, à dater du jour de la cessation des fonctions."

Le seul but de cet article est d'empêcher les fonctionnaires d'user de l'influence et des moyens que leur donne leur qualité pour capter d'avance à leur profit le vote de leurs administrés, et de se faire ainsi nommer députés immédiatement ou peu de temps après la cessation de leurs fonctions.

Suis-je dans ce cas, messieurs ? ai-je fait depuis six mois un seul acte d'administration ? suis-je rentré depuis six mois dans l'exercice des fonctions que j'ai quittées dès la fin de juillet ? ai-je enfin depuis six mois influencé vos opinions par ma qualité de fonctionnaire et cherché à capter vos suffrages pour une élection que je ne prévoyais pas plus que vous ? Evidemment non.

En deux mots, j'ai cessé toutes fonctions depuis plus de six mois ; donc JE SUIS ÉLIGIBLE.

Agréez, etc.

A. DE LOYNES, Ancien sous-préfet de l'arrondissement de Pithiviers.

### Elections.

Dans notre numéro du 16 février courant, nous avons fait connaître les projets de l'administration municipale de Paris sur l'île Louviers, les magnifiques travaux qu'elle se propose d'y exécuter, et les grands avantages d'embellissement, de commerce et de circulation qui en résulteraient pour l'arrondissement.

Nous avons dit que M. Loquet, qui a d'abord vivement applaudi à ce projet, le combatu ensuite auprès du ministre du commerce et des travaux publics par des démarches concertées avec le commerce de bois de l'île Louviers.

Pour toute réponse à nos interpellations, le Journal des Débats de samedi dernier avoue cette opposition de la part de M. Loquet et l'en justifie par des considérations d'intérêt en faveur du commerce du bois, des falourdes et des petits fagots.

Cependant la commission d'enquête, nommée en exécution de la loi du 7 juillet 1833 et composée de MM. Galis, président ; Lanquetin, Preschez, Beau aîné, Besson, Mas aîné et Schumacher, après avoir entendu les parties intéressées et les agens de l'administration, vient de résoudre à l'unanimité, en faveur de ce projet, toutes les questions qu'il soulevait et a confirmé ainsi l'approbation unanime que le conseil municipal lui avait donnée.

M. Loquet va-t-il encore persister dans ce patronage occulte qu'il a inopinément exercé en faveur du commerce de bois, par des motifs que nous ne voulons pas rechercher et au mépris de ses devoirs envers le préfet son supérieur, des intérêts de la ville de Paris, de ceux du neuvième arrondissement, de ceux surtout du quartier de l'île Saint-Louis ?

Il est bon qu'on sache l'usage que M. Loquet a fait de l'influence que lui donnait la qualité de député, et qu'il nous dise s'il l'emploierait encore à faire échouer ce projet auprès du ministre qui va statuer définitivement. (Courrier français.)

Dans l'intérêt de la candidature de M. Loquet on répand parmi les électeurs du 9<sup>e</sup> arrondissement que ceux de ses amis qui avaient cru devoir lui refuser leur vote ont changé d'avis à la suite d'un entretien avec lui. Nous sommes priés d'affirmer qu'il n'y a pas eu d'entrevue entre M. Loquet et les électeurs qu'on désigne ; leur vote est acquis à M. Galis dont ils n'ont pas cessé d'appuyer la candidature.

La candidature de M. Lherbette, à Soissons, est particulièrement en butte aux attaques et aux calomnies du pouvoir. Les journaux subventionnés et les agens électoraux du ministère s'appliquent à le représenter comme un ennemi du gouvernement, comme un homme dont les opinions doivent conduire à l'anarchie. Le journal ministériel de l'Aisne, interprétant faussement quelques paroles de M. Lherbette, dans une réunion préparatoire dont nous avons déjà parlé, affirme que cet ancien député voudrait des ministres tenant leur mandat, non de la couronne, mais de la majorité parlementaire ; qu'il voudrait réduire la royauté à une nullité absolue. Pourquoi M. Lherbette, ajoute l'écrivain subventionné, ne dit-il pas tout de suite qu'il voudrait ériger la France en république.

M. Lherbette est un des membres les plus éminents, les plus intégrés et les plus fermes dans leurs principes de l'opposition constitutionnelle. Il ne s'est jamais écrit, dans ses plus énergiques attaques contre tous les abus, des conditions de ses principes. En 1834, lors des fatales journées d'avril, on le vit des premiers faire le service comme garde national, et il marcha tout le temps avec sa compagnie contre l'émeute qui menaçait le gouvernement de juillet. Tous les journaux de Paris constatèrent alors son zèle et son dévouement. M. Lherbette est encore aujourd'hui aussi fermement attaché à la monarchie constitutionnelle. Ce qu'il veut, ce sont des ministres parlementaires, c'est-à-dire des ministres qui aient été désignés au choix de la couronne par la majorité de la chambre des députés, et qui trouvent dans les concours de cette majorité assez de force pour représenter réellement dans les conseils du roi l'opinion de la chambre et celle du pays. Il n'a pas dit autre chose devant les électeurs.

Des membres du conseil d'escompte de la banque de France vont chez tous les électeurs qui ont des comptes courants à la Banque, et les menacent de faire fermer leur compte, en faisant refuser leurs effets à l'escompte, s'ils ne vont pas pour le candidat ministériel. Plusieurs électeurs du huitième arrondissement sont venus nous signaler cette manœuvre dirigée chez eux contre l'élection de M. Bethmont. Nous livrons cette conduite à l'appréciation impartiale et éclairée des électeurs de Paris. Voilà comme le 15 avril entend les encouragemens à accorder au commerce. (Messager.)

Il faut s'attendre à ce que la veille et le jour même des élections, les calomnies, les diffamations, les bruits mensongers ne seront pas épargnés. Il est impossible que, dans ce cas, le bon sens des électeurs ne fasse pas justice de ces attaques tardives et déloyales, qui n'auraient lieu au dernier moment que pour que la défense fût alors impossible ou du moins incomplète.

Nous ne pouvons mieux faire que d'adresser aux électeurs cet avertissement, que nous trouvons dans les feuilles subventionnées. (Messager.)

Les agens électoraux de M. Martin (du Nord) à Abbeville lui ont expédié une estafette pour lui demander une ordonnance royale accordant un entrepôt réel pour cette ville : c'est le seul moyen, lui mandent-ils, d'assurer sa candidature, qui est désespérée.

La Presse annonce que la coalition porte M. de Villèle dans trois collèges. C'est un insigne mensonge dont on devine facilement le but. Non-seulement la coalition ne porte nulle part l'ancien ministre de la restauration, mais M. de Villèle a déclaré et tous les journaux ont répété qu'il n'accepterait aucune candidature.

Voici le tableau des candidats de l'opposition et des candidats ministériels qui se portent dans les 14 arrondissements de la Seine. La lettre N désigne les candidats nouveaux. La lettre S désigne les députés nommés par les électeurs de Paris aux précédentes élections. Les chiffres qui accompagnent les noms de plusieurs candidats sont ceux des voix qu'ils obtinrent dans les dernières luttes électorales. Il va sans dire que les députés sortans, portés par l'opposition, font partie des 213, tandis que ceux portés par le ministère appartiennent aux 221.

### OPPOSITION.

1 <sup>er</sup> arr. MM.	Odi'on Barrot.	1 <sup>er</sup> arr. MM.	Jacqueminot S (673)
2 <sup>e</sup>	Lesfite (1095).	2 <sup>e</sup>	J. Lefebvre S (1106)
3 <sup>e</sup>	Legentil S (711).	3 <sup>e</sup>	Decan N.
4 <sup>e</sup>	Ganneron S (610).	4 <sup>e</sup>	Pepin-Lehalleur N.
5 <sup>e</sup>	Salverte S (713).	5 <sup>e</sup>	
6 <sup>e</sup>	Carnot N.	6 <sup>e</sup>	Michel N.
7 <sup>e</sup>	Moreau S (501).	7 <sup>e</sup>	Michaud N.
8 <sup>e</sup>	Bethmont N.	8 <sup>e</sup>	Beudin S (436).
9 <sup>e</sup>	Galis N.	9 <sup>e</sup>	Loquet S (316).
10 <sup>e</sup>	Lamy N.	10 <sup>e</sup>	Jussieu S (590).
11 <sup>e</sup>	Démonts S (526).	11 <sup>e</sup>	Boulay (de la M.) N.
12 <sup>e</sup>	Corchin S (334).	12 <sup>e</sup>	Preschez N.
13 <sup>e</sup> (Sceaux)	Garnon S (331).	13 <sup>e</sup> (Sceaux)	Darblay N.
14 <sup>e</sup> (St-Denis)	Las Cases N.	14 <sup>e</sup> (St-Denis)	Pelletier N.

### MINISTÉRIELS.

Les électeurs indépendans ont arrêté qu'ils porteraient pour la formation des bureaux définitifs les honorables électeurs dont les noms suivent :

### Premier arrondissement.

PREMIÈRE SECTION (à la mairie). — Président : M. le comte Friant, général de la garde nationale. — Scrutateurs : MM. Desportes, proprié-

qui pouvait avoir des suites fâcheuses. La publicité ne fait pas les choses à demi ; elle est naturellement indiscrète ; si vous lui prêtez la main, elle vous prendra la taille ; si vous lui permettez de dire un mot, elle écrira trois pag s.

Ces jours derniers encore une longue liste, ou pour mieux parler une longue guirlande de dames patronesses, ornait les colonnes de tous les journaux. Les merveilleuses notabilités du premier et du second arrondissement s'étaient réunies dans l'ancien local de Frascati pour faire une vente au profit des pauvres. Ces dames, fort louables assurément, jouaient à la marchande comme nous autres hommes nous jouons au candidat, au soldat-citoyen, etc. Elles prodiguaient aux acheteurs leurs plus charmans sourires ; c'était à qui débiterait le mieux sa marchandise ; c'était à qui ferait la plus grosse recette, car en pareil cas les pratiques paient plus ou moins cher selon que la marchande a les yeux plus ou moins beaux. Pour être francs, en même temps qu'élogieux, nous dirons que dans ce charitable bazar on remarquait plusieurs femmes fort jolies, mais aussi plusieurs autres fort respectables par leur tournure et leur âge. Il en est de certaines dames patronesses comme des ingénues du Théâtre-Français, lesquelles, malgré le temps et ses outrages, gardent fièrement leur emploi. Cela est très honorable pour la personne qui conserve ce pieux emploi, mais cela est désavantageux pour les pauvres.

Nous avons à Paris un diplomate russe, un baron qu'on a surnommé le baron Social, parce qu'il a toujours ce mot à la bouche. Dernièrement chez M. le baron la conversation tomba sur les Polonais, et le maître de la maison ne les ménagea guère en sa qualité de diplomate russe. Un homme de lettres qui se trouvait là prit chaudement leur défense, et après une réplique de l'accusateur, l'avocat de la Pologne dit au baron moscovite :

« Vous maltraitez cruellement ces infortunés Polonais, monsieur. — Je ne les maltraite pas, reprit l'autre, je les juge. — Il n'y a pas de juges après le bourreau, » répartit l'homme de lettres.

Ce mot obtint beaucoup de succès. La galerie Sommariva est vendue. Le prix de la vente en détail a dépassé trois cent mille francs, et on avait offert, il y a quinze jours, la galerie tout entière à un amateur pour cinquante mille francs. Le Zéphyr de Prud'hon a été payé vingt-deux mille francs par M. Guénin, et la Madeleine soixante-trois mille par M. Aguado. Il existe en Italie une douzaine de Madeleines pareilles exécutées par le marquis Canova.

Quelques personnes bien intentionnées se sont élevées contre les critiques que l'on a faites de la galerie Sommariva, et contre quelques détails fort exacts sur le propriétaire de cette galerie ; « Il faut, a-t-on dit, n'avoir que des louanges et de l'admiration pour les hommes qui encouragent les arts ! » Nous ne comprenons guère quelle admiration méritent les gens qui achètent des ta-

bleaux et des statues, non pour encourager les arts, mais pour satisfaire leurs goûts ou leur vanité. La plupart des riches amateurs qui achètent beaucoup ne sont guidés que par des motifs personnels. Quel encouragement, je vous le demande, pensez-vous que donne aux arts un homme riche à millions qui achète tous les ans pour cent mille francs de tableaux de Raphaël, de Rubens, de Rembrandt, de Murillo, de Teniers, etc., etc. ? Pour encourager les arts, il faudrait que cet amateur, mettant de côté ses préférences, n'achetât que de vieux chefs-d'œuvre et qu'il essayât d'en faire produire de nouveaux. Les cent mille francs devraient être répartis en commandes faites avec intelligence sur nos peintres modernes. Il ne manque pas d'artistes à Paris capables de créer un chef-d'œuvre si vous leur donnez le temps, le loisir et l'argent nécessaires pour penser, voir et exécuter.

Ce que nous avons dit de notre carême électoral n'empêche pas que les bals masqués ne suivent leur train ordinaire. À la Renaissance, jeudi dernier, il y avait bal de la Mode. Cette déesse était représentée en cire, et son costume, composé de vingt objets divers, a été divisé en vingt lots que les dames gagnèrent à un jeu d'adresse. — Il s'agissait de lancer une bague et de la faire entrer dans une poignée de fer. On prétend que Mlle Rachel a gagné à ce jeu le plus beau lot : la robe de la Mode, garnie de superbe dentelle. Nous en félicitons M. Rachel père.

Mais les bals si brillants et si fréquentés de la Renaissance ne sont pas le seul attrait par lequel ce théâtre se renouvelle et se rajeunisse, pour ainsi dire, chaque jour, pour son public curieux, élégant et essentiellement artiste. Les nouveautés dramatiques s'y succèdent sans relâche et y croissent leurs succès. La plus prochaine et, sans contredit, la plus attrayante sera la tragédie bourgeoise que M. de Balzac vient d'y lire sous le titre de l'Écolier des Ménages. Il n'y a pas de femme de 40 ans qui ne cautionne la réussite de cette pièce et qui au jour critique de la première représentation, ne vienne prêter son assistance au romancier chéri qui lui a causé tant d'émotions délicieuses.

Le même M. de Balzac, qui veut déboucher dans la carrière dramatique par toutes les voies, a obtenu lecture au Théâtre-Français pour les Mardoché, comédie en cinq actes. On parle encore très avantageusement, dans le monde littéraire, des Norvégiens, drame en cinq actes, destiné à la même scène, et que termine en ce moment M. Félix Pyat, l'auteur d'Ango et d'Une Révolution d'autrefois.

### Modes.

Dans ce moment où l'on ne s'occupe que de bals et de soirées, il nous sera difficile d'indiquer les étoffes et les toilettes qui se portent habituellement.

Pourtant nous tâcherons d'oublier pour un moment les étoffes claires et légères, les dentelles et les bijoux, les fleurs et les plumes, qui nous entourent de tous côtés, afin de nous occuper un peu des toilettes de promenades et de visites. Pour les robes de visites on emploie les satins glacés, les levantines, les pékins, les pékinets, les popelines rosées. Toutes ces robes se font montantes et ouvertes, à cœur et à draperie. Un seul volant est placé au bas de toutes les jupes, car maintenant on voit peu de robes sans cet ornement ; les manches sont toutes les mêmes ; on les fait à la jardinière, en biais, parce qu'il a été reconnu que celles qui se faisaient à droit fil étaient bientôt chiffonnées. Le haut de la manche n'est plus aussi plat ; on y ajoute deux bouillons au-dessus de la garniture, qu'on avait voulu remplacer par un biais à plat. Mais cet ornement n'avait rien de gracieux, et le bon goût en a fait justice.

Les volans de dentelles se portent maintenant à plat, cela convient très bien, surtout à la guipure, qui, étant très épaisse, n'a pas besoin d'être froncée.

Nous signalerons comme une jolie innovation la garniture de dentelle qui se met au bas de presque tous les corsages à pointe pour les robes habillées. Les formes de manches pour les bals varient à l'infini. Les plus remarquables sont formées de biais doublés en bouillons aplatis, séparés les uns des autres par des distances de dentelles ou par des fleurs ; d'autres ont la manche de dessous juste et courte ; celle de dessus est large et courte, et relevée au milieu par un noué de ruban ou une fleur. Cette forme est très convenable, surtout lorsque le corsage est à la grecque.

Le règne des manteaux va bientôt finir ; déjà même on ne s'en sert plus que pour les spectacles, les bals et les soirées. Nous citerons deux sortes de manteaux très jolis : l'un est en velours cerise, doublé d'hermine, et l'autre en satin bleu de ciel, garni de cygne. Pour la promenade, ils sont complètement remplacés par les châles ouverts de cet hiver.

Les spencers, qui ont eu un commencement de succès cet hiver, auront, dit-on, une grande vogue au printemps ; ceux de velour noir ou vert sur des jupes de couleurs claires seront les plus gracieux.

La lingerie paraît en ce moment vouloir introduire dans ses modes quelques changements. On parle de remplacer les camisoles de batiste par des camisoles en toile de Hollande excessivement fine qui, au lieu de broderie, seront garnies partout d'une valenciennes ou d'un point de Paris. Quant à la forme, elle est toujours à pièces sur la poitrine et les épaules.

Le luxe des mouchoirs va toujours en augmentant. Ceux de bals ne coûtent pas moins de deux cents francs à mille francs. Les mouchoirs du matin eux-mêmes sont d'une grande recherche ; les broderies sont mélangées de coton rouge et blanc ; les rivières sont aussi en coton de couleur.

Les broderies en application de point d'Alençon présentent aussi quelques mo-



taire; Kautzmann, propriétaire; Pinel, docteur-médecin; Vincent, négociant.

DEUXIÈME SECTION (rue de l'Arcade). — Président: M. Corcelle, ancien député. — Scrutateurs: MM. le général comte Clerc, Burat; avocat; Charpentier, architecte; Choissard, propriétaire.

TROISIÈME SECTION (rue Neuve-de-Luxembourg). — Président: M. Nitot, propriétaire. — Scrutateurs: MM. de la Berge, docteur en médecine; Erhard, capitaine d'artillerie; Farina, propriétaire; Foissac, docteur en médecine.

### Deuxième arrondissement.

1<sup>re</sup> SECTION (à la mairie). — Président: M. Berger, maire du deuxième arrondissement, ancien député. — Scrutateurs: MM. Joseph Périer, banquier, ancien député; Talabot, lieutenant-colonel de la 2<sup>e</sup> légion; Lagneau, membre de l'Académie de médecine; Lupin fils, propriétaire.

DEUXIÈME SECTION (rue Coquard, 5). — Président: M. Duméril, membre de l'Institut. — Scrutateurs: MM. Lassabathie, propriétaire, ancien chef du 2<sup>e</sup> bataillon de la 2<sup>e</sup> légion de la garde nationale; Garnot, banquier; Bordon, fabricant de cachemires; Tassier (Alexandre), architecte.

TROISIÈME SECTION (rue Vivienne, 2). — Président: M. Brithnot, notaire, ancien adjoint au maire du deuxième arrondissement. — Scrutateurs: MM. Boigeois, docteur en médecine; Charles, horloger; Baudier, avocat à la cour royale; Boutet, bijoutier.

QUATRIÈME SECTION (rue Richelieu, 115). — Président: M. Thayer, propriétaire, membre du conseil municipal. — Scrutateurs: MM. Lebeuf, ancien magistrat; Guinourt, professeur à l'école de pharmacie; Popelin, fabricant de nouveautés; Farina, propriétaire.

CINQUIÈME SECTION (Bourse, salle des Facilités). — Président: M. Nicod, ancien député, avocat à la cour de cassation. — Scrutateurs: MM. Lamy, avocat à la cour royale de Paris; Antoine Dupont, ancien négociant; Voisin, négociant manufacturier; Thomas, notaire.

### Troisième arrondissement.

PREMIÈRE SECTION (à la mairie, aux Petits-Pères). — Président: M. Ducorps, notaire honoraire. — Scrutateurs: MM. Frédéric-Hébert, négociant; Paroissien, id.; Lachaurie, id.; Dècle, id.

DEUXIÈME SECTION (passage Vivienne). — Président: M. Pinguet, négociant. — Scrutateurs: MM. Deneirousse, négociant; Lemaignan, id.; Davril, id.; Lambert-Blanchard.

TROISIÈME SECTION (rue de Paradis-Poissonnière, 20). — Président: M. Legentil. — Scrutateurs: MM. Boutron-Charlard; Desmarest père; Cheuvreux père; Nau, négociant.

MM. les électeurs sont invités à se délier d'un écrit anonyme dirigé contre l'élection de M. Legentil, que l'on sait être à l'impression et qui a été fabriqué chez des banquiers électeurs ministériels que nous nommerions au besoin.

### Neuvième arrondissement.

PREMIÈRE SECTION (Hôtel-de-Ville, salle du Trône). — Président: M. Gailly. — Scrutateurs: MM. Davoust fils, Dariès, Dalbine, Malard.

DEUXIÈME SECTION (Hôtel-de-Ville, salle du Conseil-Général). — Président: M. Lanquetin. — Scrutateurs: MM. Delatour, Brésson, Mansard, Vieville.

### Réunion préparatoire des électeurs du dixième arrondissement.

Les électeurs du 10<sup>e</sup> arrondissement se sont réunis hier dans le grand amphithéâtre de l'école de médecine. Les deux candidats en présence étaient MM. Adrien Lamy et Laurent de Jussieu. Le bureau avait été composé d'amis des deux candidats.

A huit heures moins un quart nous comptons environ 4,200 électeurs présents. Les membres du bureau prennent place. La parole est donnée à M. de Jussieu.

M. DE JUSSIEU commence par déclarer que s'il était un homme nouveau il y a seize mois, lorsqu'il fut appelé pour la première fois à la chambre, il n'est plus un homme nouveau aujourd'hui. Il a fait ses preuves dans la discussion de la dernière adresse et dans les débats préliminaires de cette adresse au sein d'une commission où il se trouvait lui, trois autres, contre six adversaires dont trois anciens ministres. Le candidat présente ici quelques développements sur l'adresse de la majorité de la commission, et il caractérise cette adresse comme une hostilité manifeste contre la royauté elle-même. A ce moment des rumeurs et des sifflets interrompent M. de Jussieu. Lorsque le calme est rétabli, le candidat continue et il fait un grand éloge de la politique des 221. Étant un des 221, dit-il, j'ai une position qui est franche et nette; j'aurais besoin d'en dire plus long si je m'annonçais comme un des 213, car on me dirait: Quel 213 êtes-vous, quel est votre drapeau, quelle est votre couleur? car parmi les 213 nous voyons le rouge de toutes les nuances, le blanc plus ou moins pur, le tricolore plus ou moins altéré; on pourrait me dire: Êtes-vous de la gauche ou de la droite? Êtes-vous de ceux qui, ne songeant qu'à renverser, ont tenu une main à la république, une autre main à la restauration. (Un sifflet perçant interromp ici de nouveau le candidat.)

UNE VOIX. M. le président, mettez donc le sifflet à la porte! (On rit.)

M. DE JUSSIEU se défend d'être un des affiliés du ministère et proteste contre l'expression de servile, qu'il assure avoir été adressée à ses amis; puis il s'engage dans la justification du cabinet du 13 avril, tant sur la politique extérieure que sur la politique intérieure. Du reste, le candidat n'accepte point pour son parti la dénomination de parti ministériel: il réclame pour ce parti les titres de gouvernemental et de conservateur.

UN ÉLECTEUR. Je demande à M. de Jussieu ce qu'il fera, élu député; s'il vient un ministère centre gauche, M. de Jussieu combattra-t-il ce ministère?

M. DE JUSSIEU. Il faut savoir d'abord ce que fera ce ministère. Je soutiendrai, quels que soient les hommes qui seront au ministère, les principes que je viens de développer, et je combattrai, à mes risques et périls, tout ce qui y sera contraire.

M. VILLEMMAIN (électeur). Il faut savoir, dirai-je à mon tour, quels sont les principes que M. de Jussieu a exposés. Il s'est approuvé l'abandon d'Ancone et quelques autres abandons à peu près semblables. Mais, Dieu merci! il n'y a pas tous les jours à abandonner une ville comme Ancone; ainsi la condescendance

de M. de Jussieu est épuisée entièrement. Je vois que M. de Jussieu a approuvé des abandons, des sacrifices plus ou moins nécessaires qu'on a fait de la dignité nationale. C'est un bon procédé de M. de Jussieu envers le 15 avril, mais ce n'est pas l'exposition d'un ensemble de principes. (Marques d'adhésion.)

Je le répète, l'assentiment donné à des actes accomplis et malheureusement irrévocables n'est point un engagement, un programme pour l'avenir. Ce n'est pas vous, messieurs, qui vous paierez d'expressions plus ou moins élégantes; il ne vous suffira pas que l'on vous dise: Je voterai pour mes principes, quels que soient les ministres. (Murmures sur quelques bancs.)

M. DE JUSSIEU. Je sollicite instamment l'assemblée d'écouter M. Villemmain. M. VILLEMMAIN. J'espère obtenir par moi-même le silence; je n'ai pas besoin que vous le réclamiez pour moi. Je le répète, messieurs, il faudrait que le candidat nous fit clairement comprendre quels sont ses principes. Il ne l'a pas fait, car il n'a rien dit sur la question la plus importante, sur la question parlementaire.

Si le candidat a raison je lui prépare un avantage en facilitant les développements de sa réponse; en spécifiant les points sur lesquels il doit éclairer l'assemblée. Étranger aux luttes qui se passent dans l'enceinte d'où sort M. de Jussieu et où il veut rentrer, je suis guidé ici par le sentiment de la vérité du gouvernement représentatif: c'est sur ce terrain que j'appelle M. de Jussieu. Je l'interroge sur la question spécialement parlementaire de l'organisation du pouvoir dans la chambre des députés; je l'interroge sur la question de l'action ministérielle.

M. DE JUSSIEU. On me pose une question sur le pouvoir parlementaire. Je pourrais demander ce que c'est que parlementaire et si c'est la même chose que constitutionnel. Mais en tous cas je soutiens que le cabinet est parlementaire et constitutionnel. Il est l'un et l'autre, puisqu'il a su conquérir et qu'il a gardé la majorité. On m'a reproché d'avoir approuvé l'abandon d'Ancone (Rumeurs), une place où ne pouvait pas même flotter le drapeau tricolore. Le plus grand mal, à mon avis, qu'ait produit la discussion sur Ancone, c'est la nécessité où a été le cabinet de produire la convention conclue avec le saint-siège, car cette convention a pu être mal interprétée. On a pu y voir une blessure faite à l'amour-propre national.

M. VILLEMMAIN. L'honorable candidat ne m'a point répondu. Il a dit que le cabinet avait eu la majorité; c'est vrai, le ministère a eu la majorité, mais il a fait une chose bien grave, il a fait deux dissolutions en dix-huit mois. Oui, c'est parce que le cabinet n'avait pas une origine parlementaire qu'il a été obligé de briser deux fois le parlement. C'est parce qu'il n'était point parlementaire qu'il s'est débarrassé deux fois de la chambre. M'entendez-vous? (Vives acclamations.)

M. DE JUSSIEU. Messieurs, je comprends très bien la constitution de mon pays; mais, j'avoue, je ne comprends pas une certaine métaphysique qu'on a introduite dans les chambres, et qui vient de se faire jour ici. Le roi choisit ses ministres; le parlement peut refuser les subsides, mais il n'a pas le droit de déclarer le cabinet anti-parlementaire. (Rumeurs diverses.)

VOIX CONFUSES. Non! non! Si! si!

UN ÉLECTEUR. M. de Jussieu a qualifié la coalition d'anti-parlementaire. Comment qualifierait-il la réunion qui a eu lieu chez le général Jacqueminot?

M. DE JUSSIEU. On me demande de déclarer comment je qualifie la réunion des 221... UNE VOIX. Enfin la réunion Jacqueminot. (On rit.)

M. DE JUSSIEU. Je réponds que l'épithète d'anti-parlementaire, que je ne comprends pas d'ailleurs très bien, je l'ai adressée à la coalition (On rit); et je ne m'en dédis pas. Mais je donne le nom de conservateurs à la réunion qui veut uniquement le bien du pays.

M. TURC, électeur. Un mot à M. de Jussieu. Je suppose un ministère profondément antipathique à la nation, un ministère autre que celui-ci; je suppose en même temps un roi qui par amour pour ce ministère...

M. LE PRÉSIDENT. Je vous engage à ne pas prononcer le nom du roi.

M. TURC. Je suppose que le chef du gouvernement s'obstine à garder ce ministère soit par affection pour les personnes, soit par entêtement pour sa prérogative, je demande à M. de Jussieu si la chambre ferait un acte inconstitutionnel en disant: Vos ministres n'ont pas notre confiance, ils n'auront pas notre argent. Je demande si c'est là une chose blâmable, ou si ce n'est pas tout bonnement traiter des affaires du pays; je demande si nous sommes obligés à des actes d'admiration envers le cabinet. (Approbation marquée.)

M. DE JUSSIEU. J'ai déjà répondu en disant que le parlement n'avait pas le droit de dire à la royauté que ses ministres ne conviennent pas à la royauté.

M. ADRIEN LAMY monte à la tribune au bruit des acclamations d'une grande partie de l'assemblée. Messieurs, dit-il, j'aurais voté avec les 213 qui ont condamné la politique du ministère actuel, et je ne crois pas que par là je vous eusse exposés à la guerre, alors que nous savons que tous les côtés de la chambre veulent l'exécution des traités. De quoi pourrait donc s'occuper une chambre, si elle n'avait pas le droit de donner son avis sur la conduite des ministres qui ont signé les traités?

Je n'ai pas à m'occuper de la coalition. La sincérité du gouvernement représentatif est un vote que j'exprimais il y a quinze mois, bien avant que la coalition fût formée. Je serai toujours du parti de ma conscience. Ma profession de foi, qui a été mise sous vos yeux, se résume à ceci: Maintien de nos institutions monarchiques, réalité du gouvernement représentatif, dignité du nom français. Je veux la charte avec la royauté de juillet, avec la dynastie de juillet, mais je veux la royauté avec toutes les conditions qui s'y rattachent. Je veux un ministère sérieux, un ministère dégagé de toute influence extérieure et qui prenne son point d'appui sur la chambre comme la chambre sur la nation. On nous accuse d'attenter à la prérogative royale. Non, messieurs, mais nous voulons que la prérogative parlementaire subsiste à côté de la prérogative royale. On nous accuse d'affaiblir le pouvoir; c'est une erreur. Le trône de juillet a sa force dans nos institutions parlementaires; défendre ces institutions, c'est défendre le trône.

Si je suis envoyé par vous à la chambre, je voterai dans le sens du progrès. Il faut empêcher nos adversaires de courir vers une catastrophe et de nous y entraîner nous-mêmes avec eux.

UNE VOIX. Vous avez dit que vous ségrégiez au centre gauche?

M. LAMY. Non, à gauche. Je n'engage pas mon indépendance, j'appuierai tout ministère qui agira dans le sens des vrais intérêts du pays; et si, en agissant dans le sens de ces intérêts, il rentre dans la politique de Casimir Périer, ce ne sera certes pas un motif pour moi de m'éloigner de lui.

M. DELCAMPRE, électeur. Je crois avoir compris que M. Lamy trouvait la coalition une combinaison toute simple et toute naturelle. Je lui demanderai comment il pourra nous expliquer que le centre gauche et la gauche dynastique agissent constitutionnellement en marchant de concert avec M. Berryer, qui dit ouvertement que son but est le renversement de la dynastie actuelle.

M. LAMY. La question qui m'est faite suppose que moi je me coalise avec l'extrême droite. Eh bien! je réponds que je ne me coalise avec personne. Je vote selon ma conscience; mais je ne puis empêcher que d'autres votent, par des motifs qui ne m'appartiennent pas d'apprécier, ressemblent aux miens. (Applaudissements.)

une autre robe de velours cerise ouverte sur le devant et laissant voir un jupon de drap d'or; ce riche costume était complété par une cordelière de perles, un turban de gaze d'or torsadé de bandelettes de velours pareil à la robe. Les autres toilettes élégantes que nous avons remarquées sont une robe en velours épinglé blanc garnie de mathildes entrecoupées de nœuds de rubans bleus; la coiffure était faite avec des rubans pareils entremêlés de grosses perles; une ceinture de perles suivait la pointe du corsage et se terminait par deux gros glands; puis une robe en damas blanc à bouquet de grosses roses pommes sur un feuillage de hêtre pourpre; falbalas d'Angleterre; entourage du haut de la robe en bouffants d'Angleterre et manchettes pareilles; sur le côté de la tête un chapeau à la bergère en satin blanc avec une couronne de roses; autour du cou un velours noir attaché par un gros cœur en diamans auquel est suspendu un Saint-Esprit également en diamans; enfin une robe en mousseline Tipposait parsemée de palmettes rouges et or; au bas une haute frange d'or; les manches étaient ouvertes et tombaient très bas; le turban était en cachemire saupoudré d'une graine de diamans.

Le luxe des broches et des bracelets est porté à un point vraiment extraordinaire. Un des plus beaux bracelets que nous ayons vu était en rubis et diamans, fermé par un chaton entouré de rubis et figurant un ruban rayé qui se déroule en serpentant; une autre espèce de ces bracelets était en chaînons d'or et avait pour fermoir une rose en rubis balai reposant sur un feuillage d'émeraude. Nous avons remarqué aussi une broche charmante; c'était une noisette formée d'une seule perle et posée sur un feuillage qui était figuré par des turquoises.

Pour attacher les bonnets et les nattes, il est indispensable de se servir de boules d'or gravées ou unies.

Les boucles d'oreilles ne sont plus pendantes et sont faites en forme de boutons.

### Ensemble de toilette.

Négligé du matin. Robe de chambre en flanelle bleu-de-roi, doublée d'amarante, cordelière de soie bleue unie, bonnet de batiste garni de dents plates et bordées de valenciennes, robe de dessous en batiste, brodée au-dessus de l'ourlet et garnie de valenciennes; collerette brodée, manchettes unies, pantoufles doublées en gros de Naples noir, bordées d'un plissé bleu.

Toilette de midi. Peignoir en mousseline de laine rayée, bonnet de mousseline garni de dentelle, orné de rubans; pantoufles de velours; tablier de satin garni d'un volant autour.

Négligé de ville. Redingote en taffetas rayé glacé marron; chape de velours uni doublé d'amarante; chapeau de velours épinglé, clochettes de velours rose

UN ÉLECTEUR demande l'opinion de M. Lamy sur la réforme électorale.

M. LAMY. Je considère une réforme électorale comme nécessaire. Quant à la proposition dans laquelle elle doit être effectuée, j'attendrais qu'une discussion au sein de la chambre m'eût complètement éclairé à cet égard. (Vive adhésion.)

Personne n'insistant pour faire de nouvelles questions, M. Tourin, qui a présidé avec beaucoup d'impartialité, lève la séance à dix heures. E. se retirant, M. Lamy reçoit les témoignages de sympathie d'un très grand nombre d'électeurs.

### Affaire Hollando-Belge.

Le rapport de la section centrale a été présenté hier 28 à la chambre des représentants; mais avant de donner la lettre de notre correspondant qui rend compte de cette séance, nous avons à soumettre à nos lecteurs quelques faits et quelques réflexions.

Le ministère belge a recours à des manœuvres que l'on ne saurait trop flétrir. Pour jeter l'intimidation et l'irritation dans les esprits, il fait calomnier la France auprès de l'armée belge et devant la nation du haut de la tribune parlementaire. A l'armée il fait dire que la France n'a pas voulu que les soldats belges eussent leur part de gloire dans le siège d'Anvers, et qu'aujourd'hui même c'est la France qui par un lâche abandon empêche la Belgique de prendre une glorieuse revanche des désastres militaires de 1831. A la nation il fait dire par l'organe de M. Dolez, rapporteur, qu'en France personne ne désire à la Belgique une existence honorable. L'opposition française veut la réunion, le gouvernement français veut la soumission. De quel côté que la Belgique se tourne, la France lui fait violence. Nous qui sommes pour quelque chose dans l'opposition, nous nous sommes très catégoriquement expliqués sur la réunion; qu'importe à la majorité des hommes qui composent la section centrale? Mais si ce n'est M. le rapporteur qui était vrai, il serait difficile à des hommes de cœur d'hésiter entre deux partis dont l'un veut que la Belgique tout entière soit France, ce qui serait certainement un honneur, et dont l'autre veut que la Belgique soit démembrée et déshonorée.

C'est par la crainte de la réunion que le ministère a agi sur le conseil communal de Bruxelles pour obtenir une adresse en faveur de la soumission. Il y a quelques mois le même conseil communal avait voté la plus virulente des adresses contre le même traité. Mais ce n'est pas tout. On procède à des arrestations, et M. Barthel, rédacteur en chef du *Belge*, a été écroué comme prévenu d'excitation à la révolte, crime puni de la peine de mort par les articles 87, 91 et 92 du code pénal. Voilà comment se conduit le gouvernement que les Belges ont fondé, il y a huit ans au prix d'une révolution magnanime!

Laissons maintenant parler notre correspondant. Bruxelles, 28 février.

### CHAMBRE DES REPRÉSENTANS.

La séance est ouverte à deux heures. On a pris les précautions les plus fortes contre toute espèce de trouble.

Après quelques explications au sujet des pétitions pour et contre le morcellement, la parole est donnée à M. Dolez, rapporteur.

La section centrale, dit M. Dolez, s'est prononcée contre la question de constitutionnalité. Pouvait-elle faire autrement? Non. Et déjà en 1831 la chambre a accepté le même traité qui nous est soumis aujourd'hui.

Quant à la question de fond, est-il possible de lutter contre les cinq puissances? Non. Une résistance ouverte est impossible. Une résistance passive ne le serait pas moins et prolongerait indéfiniment les souffrances de la Belgique.

Si par des sacrifices même au dessus des forces actuelles de la Belgique on pouvait conserver l'espoir d'arriver à un résultat, s'il était permis aux Belges de vider le débat avec la Hollande, il n'y aurait pas à hésiter, il faudrait recourir aux armes. Mais ici c'est l'Europe entière que l'on aurait à combattre.

Peut-il y avoir honte quand on cède à la force? Or, ici le monde sait, l'histoire dira que si nous nous soumettons nous ne le faisons point volontairement: c'est la nécessité, c'est la violence qui nous contraignent.

La section centrale n'a pas pensé qu'il y eût quelque chose à attendre d'un changement de système en France.

La Belgique compte en France, il est vrai, de nombreux amis, mais ces amis n'aspirent qu'à la réunir à la France. C'est là une destinée que ne doivent point rechercher ceux d'entre les Belges qui tiennent à leur nationalité! Ne comptons donc pas sur la France.

Le rapporteur conclut en annonçant que six voix se sont déclarées pour le projet. Une seule (celle de M. de Mérode) s'est prononcée contre.

Cependant la section a pensé qu'une modification au projet de loi sera nécessaire; elle consiste à plus vivement appuyer que ne l'a fait le gouvernement sur les essais de négociations que l'on pourrait faire encore afin d'obtenir quelques modifications favorables à la Belgique.

Ce rapport sera imprimé et distribué. La discussion commencera lundi.

Le président allait lever la séance lorsque M. Gendebien a demandé au ministre des affaires étrangères de déposer sur le bureau toutes les pièces relatives aux négociations. Que ce traité, a dit l'honorable représentant, soit sérieux ou non, qu'on le déclare irrévocable comme d'autres déjà l'ont été, ce qui n'a pas empêché de les révoquer, ou qu'on le considère comme une de ces nécessités qu'il faut passagèrement subir, il importe que la chambre soit complètement édifiée. Elle ne saurait l'être par des assertions ministérielles: il lui faut les pièces diplomatiques, mais toutes les pièces. Le ministre veut-il les communiquer?

Sur la réponse faite par M. de Theux qu'on a déposé les pièces utiles M. Dumortier s'étonne qu'un ministre des affaires étrangères refuse, dans une question si grave, de communiquer toutes les pièces diplomatiques, sans exception aucune. Il est impossible que la chambre se con-

difications nouvelles. Jusqu'à présent les applications se faisaient sur un fond de tulle unis, et maintenant elles se font sur un tulle façonné.

Les jupons sont toujours très amples et garnis de valenciennes; on les fait tous froncés sur le devant afin d'empêcher le corsage à pointe de relever.

Les bonnets de nuit eux-mêmes subissent aussi une révolution. Le fond en toquet est froncé sur une petite passe, qui est garnie d'une dentelle plate sur le front et entourant les joues. Quelquefois cette passe descend seulement jusqu'aux oreilles; elle est découpée à dents sur le bord, et les brides, qui ne font qu'un avec la passe, viennent se nouer sur la tête.

Les manchettes sont en guipure, en application et en batiste. Les manchettes de batiste se font à la duchesse, c'est-à-dire avec deux ou trois rangs de valenciennes tuyautées.

Les coiffures de soirées ou de bals varient beaucoup. Nous en avons remarqué en velours noir, ornées d'effilés d'or; puis d'autres en velours cerise ornées d'écharpes à franges. Nous avons vu aussi de jolies fermières, des turbans de tulle à pois d'or, des bonnets en tulle zéphyrs avec des roses de différentes nuances, et enfin un turban de drap d'or avec des bandelettes de pourpre torsadées autour de l'étoffe.

Les coiffures en cheveux sont toujours très basses et plates par derrière. Les cheveux frisés semblent reprendre faveur, car on en voit maintenant au moins autant que des nattes et des bandeaux. Les plus gracieux ornemens qu'on puisse y ajouter sont les fleurs et les épingles. Les plumes se portent beaucoup et pourtant elles ne font bon effet que sur les chapeaux; quant aux poignards et aux couteaux, ils sont tout au plus bons à orner les têtes de ciré qui sont aux vitres des coiffeurs.

Pour les bals le blanc est la couleur qui décidément convient le mieux. Rien de plus élégant qu'une robe de gaze lisse avec mathilde bouillonnée en pareil; les manches à deux bouillons avec un ruban bleu formant bracelet entre les deux bouillons.

Cependant comme tout le monde ne peut ou ne veut pas porter de blanc, nous allons indiquer le plus grand nombre possible des toilettes que nous avons remarquées. Voici donc les principales:

Une robe en damas bleu avec des arabesques blanches et garnie d'un volant d'Angleterre, et un turban à la Rachel, blanc et argent; puis une robe en damas blanc avec guirlande de feuilles de chêne en argent; puis encore une robe de velours vert avec feuillage d'or. Nous avons vu aussi une robe de crêpe avec des bouillons, et une couronne Norma; une tunique en mousseline de lin sur une robe de satin blanc, et un turban de mousseline vaporeuse avec des chefs d'or. Nous citerons encore une robe de tulle rose sur du satin rose avec une guirlande de marguerites des champs faisant le tour du pardessus de tulle; puis

dessous la passe; manchettes à la duchesse; souliers vernis, guêtres de satin turc.

Toilette de ville. Robe de reps glacé noisette et brun, col en guipure de Venise, manchettes pareille; chapeau de velours épinglé bleu de ciel, à plumes bleues; chape de velours noir bordé et doublé de bleu; souliers en velours avec des boutons d'or; mouchoir brodé.

Négligé du soir. Robe en velours violet, fichus décolletés en point d'Angleterre, bonnet de point d'Angleterre, éventail, mouchoir brodé et garni, souliers de satin noir.

Toilette de soir. Robe en satin bleu de ciel garni d'un haut volant de blonde, au-dessus du volant une grosse torsade en satin bleu, autour de laquelle est tourné un rang de grosses perles; les manches courtes et plates, ornées de sabots de blonde et de trois rangs de torsades en satin et perles; corsage plat avec une haute mantille en blonde, retenue au milieu de la poitrine et sur les épaules par des agrafes en perles formant glands; coiffure à la Diane de Poitiers, en velours bleu bordé d'un filet de perles; les cheveux en Berthe et entourés de perles, un collier de perles et une croix de diamans, bracelets, perles et turquoises, éventail, mouchoir brodé en application avec une haute dentelle, souliers de satin blanc. JULIE DE FAVERNAV.

### RODES D'HOMMES.

Les couleurs les plus à la mode pour habits sont le noir, le bleu, le violet-pensée et le bronze-vert. Les collets, qui se font presque tous en velours, sont très bas; les anglaises sont assez échancrées et forment l'éventail, elles doivent être étroites et légèrement arrondies du bas; les basques se terminent en pointes coupées carrément; quelques-unes sont entièrement doublées de satin blanc. Les pantalons habillés sont toujours en casimir noir et collant, ceux de tricot noir ou blanc sont en très petit nombre.

On fait des gilets habillés en casimir blanc avec des lisérés cerise et des boutons de corail; d'autres sont en velours noir plein ou épinglé, avec des boutons de jais.

Les redingotes sont courtes et de même nuance que les habits, avec le collet en velours.

Les chaussures habillées sont toujours les bas de soie blancs ou noirs à jours, les souliers à petits nœuds et les bottes vernies.

Les cravates sont en satin noir ou blanc; les jabots et les manchettes en batiste sont plissés à plus imperceptibles et bordés de petites dentelles.

Les boutons de chemise sont en or et en pierres, aussi petits que possible. Sur les cravates longues on place deux épingles enchaînées dont l'une est à tête d'or et l'autre en perles ou turquoises.



tents de quelques notes dont on a bien voulu lui donner lecture. La chambre veut voir par elle-même et non par un ministre en qui elle ne saurait avoir pleine et entière confiance.

MM. Desmet et Polénius appuient la proposition de M. Gendebien. M. de Theux se renferme dans son premier refus.

M. Gendebien ne comprend pas qu'un ministre qui a changé d'opinion en six semaines, c'est-à-dire depuis le 13 novembre, jour de l'ouverture des chambres, jour où l'on a mis dans la bouche du chef de l'armée le mot *corrage*, mot qu'un roi ne doit prononcer qu'au moment de tirer l'épée, jusqu'au 19 février, jour où M. de Theux a eu la hardiesse de proposer l'abandon de 400,000 citoyens. M. Gendebien ne comprend pas que le ministre veuille qu'on s'en rapporte simplement à sa parole. Le ministre avait dit à la chambre, dans le commencement, que la Belgique devait, pour sa part de la dette, huit millions de florins; il se faisait fort de communiquer aux chambres des documents dont il devait résulter qu'en payant huit millions de florins on ne payait que ce qui était légitimement dû. Eh bien! les plus grands ennemis de la Belgique, les membres de la conférence, ont donné un démenti au gouvernement belge en réduisant la dette de trois millions; ils ont prouvé que les ministres avaient trompé la chambre. Quelle confiance maintenant peut-on avoir en eux?

Ce n'est pas assez pour le ministre d'avoir compromis la parole du roi, d'avoir compromis la chambre en lui faisant voter des millions pour une fausse résistance, d'avoir compromis les conseils communaux, provinciaux, toutes les administrations, toutes les dignités, le pays tout entier en le poussant à dire qu'il ne céderait pas, quand on se proposait de le contraindre à céder peu de jours après; le ministre veut maintenant prendre la chambre pour complice de son infâme papolodie! La chambre ne se laissera point jouer encore une fois.

M. de Theux essaie de répondre à l'éloquente improvisation de M. Gendebien. La chambre ne prête que peu d'attention à ses répliques.

M. Dumortier ayant dit que les déclarations de M. de Theux n'avaient pour lui aucune valeur, M. de Theux s'est levé et a répondu que les déclarations dans sa bouche étaient aussi respectables que dans celle de M. Dumortier. Un tumulte effroyable a éclaté dans la chambre. M. Gendebien s'est écrié: « On nous assassine, et nous n'aurions pas le droit de nous plaindre! » C'est à grand-peine que M. Raikem a pu rétablir le silence, après avoir rappelé à l'ordre M. Dumortier, qui a déclaré ne rétracter aucune de ses paroles.

Au départ du courrier M. l'abbé de Foëre était à la tribune et parlait dans le sens de MM. Gendebien et Dumortier.

### Bulletin de l'étranger.

Le prétendant a ordonné et fait exécuter les plus minutieuses précautions pour empêcher les communications qui pourraient éclairer les événements tragiques d'Estella, mais tout ce qu'on peut faire n'empêchera pas qu'on ne sache que le parti carliste est partagé en deux camps qui cherchent à se détruire, préférant la satisfaction de leurs haines personnelles à l'intérêt général de leur cause.

Voici ce que nous avons trouvé de plus saillant dans les journaux et les correspondances de la frontière:

Quelques personnes d'ordinaire bien instruites continuent à affirmer que dans la conférence qui a eu lieu le 13 en présence de don Carlos, entre Maroto, Valdespina et le père Cyrille, les mesures terribles appliquées aux cinq généraux fusillés avaient été approuvées par le prétendant; mais, après l'exécution, Teijeiro et le père Larraga ont tellement insisté sur les conséquences funestes de cette mesure qu'ils lui ont arraché sa signature pour la proclamation, par laquelle Maroto est déclaré traître.

Le bulletin des provinces basques n'est pas arrivé hier; la correspondance carliste a également manqué, et les proclamations ne sont parvenues à Bayonne que par les communications habituelles entre les deux frontières. Celle de don Carlos a été affichée dans tout le Bastan, et lue aux troupes des lignes de la frontière, de Lesaca et d'Andoain.

On dit qu'une rigoureuse surveillance est exercée sur la frontière pour empêcher le passage de toute dépêche qui pourrait jeter du jour sur ces événements. Toutefois on écrit de Behobie que le plus grand désordre règne parmi les troupes carlistes cantonnées sur les lignes d'Andoain à Tolosa: les soldats prennent parti pour ou contre Maroto. Ils paraissent fort animés contre le parti castillan.

On disait le 23 à Tolosa que Maroto, à la tête de sept bataillons et quatre escadrons, était arrivé à Beteln, à trois lieues de cette ville. Tolosa était en proie à une vive agitation, et les habitants, stimulés par la proclamation de don Carlos, se levaient en masse pour sa défense.

On dit que Maroto a confié le commandement général de Navarre au brigadier Th. Tarragual, qui a pour second le brigadier Ortigoza, commandant de la cavalerie navarraise.

Trois officiers appartenant à l'état-major de Maroto ont, dit-on, été massacrés par les troupes dévouées au prétendant.

Les journaux de Bayonne annoncent positivement l'arrestation à Urdach de M. Barés, aide-de-camp de Maroto, qui l'avait envoyé chercher en France une somme de 40,000 fr. Le *Phare* dit que Maroto a fait grâce de la vie au colonel Ubago. Plusieurs prêtres et quelques militaires d'un haut rang ont pris la fuite.

Comme tout annonce que Maroto est disposé à résister à don Carlos, on regrette sur la frontière la dispersion de la troupe de Munagorri, qui aurait pu servir de point de ralliement à un parti politique.

Espartero est toujours immobile dans ses positions.

ANGLETERRE. — Le *Sun* et le *Courier* annoncent que lord Ebrington sera nommé vice-roi d'Irlande.

Un correspondant du *Times* prétend que l'honneur de l'Angleterre exige que le commandant de la Créole soit destitué.

CHAMBRE DES COMMUNES. — Séance du 27 février. — M. Villiers annonce que le 12 mars il invitera la chambre à se former en comité pour prendre en considération l'acte sur l'importation du blé étranger.

Lord John Russell espère présenter avant Pâques le bill pour le gouvernement à venir du Canada.

M. O'Connell. — L'insurrection a été étouffée au Canada et cependant l'effusion du sang continue. Je désirerais que l'honorable sous-secrétaire d'Etat des colonies, voulût bien dire si l'on a adopté quelques mesures pour arrêter le cours des exécutions sanglantes.

M. Labouchère. — Les expressions employées par l'honorable membre sont évidemment exagérées: 16 individus seulement ont été exécutés dans le Haut-Canada et 17 dans le Bas-Canada. Tois avaient été condamnés pour les crimes les plus atroces. Le gouvernement n'a aucun reproche à adresser à sir John Colborne, qui n'a pas cessé de concilier des sentiments d'humanité avec l'accomplissement de devoirs rigoureux.

M. O'Connell. — Ce qui vient d'être dit prouve qu'il n'y a déjà eu que trop de sang versé. Trente-trois individus ont subi la peine capitale, et l'on a l'air de trouver que ce n'est pas là une suffisante effusion de sang. Les relevés officiels se sont chargés eux-mêmes de justifier les expressions dont je m'étais servi. (Voix nombreuses: Ecoutez!)

La séance continue.

AMÉRIQUE DU SUD. — Une nouvelle lettre de Lima, du 15 novembre, ajoute à ce que nous avons déjà dit sur la retraite de l'expédition chilienne, que les Chiliens, ayant embarqué leur infanterie à Arica, ont laissé à terre leur cavalerie, qui a été obligée de prendre la route des Cordilières pour éviter les sables de la côte. Il y a toute probabilité, dit la lettre, que cette partie de l'armée chilienne sera forcée capituler, ou bien sera complètement détruite par le général Santa-Cruz.

### Nouvelles diverses.

Le *Moniteur* du 1<sup>er</sup> mars publie le tableau du prix moyen de l'hectolitre de froment pour servir de régulateur aux droits d'importation et d'exportation de grains et farines. Il en résulte que le prix est fixé pour la 1<sup>re</sup> classe à 24 09; pour la 2<sup>e</sup> à 21 34, et à 24 03; pour la 3<sup>e</sup> à 23 29, à 22 57, et à 21 69; pour la 4<sup>e</sup> à 21 72, et à 21 25.

Hier soir, vers six heures, un individu s'est présenté au château des Tuileries, en disant qu'il avait absolument besoin de parler à S. M. pour lui communiquer un projet très important. Le langage de cet homme n'a pas tardé à faire reconnaître qu'il était atteint d'aliénation mentale. Il a été conduit chez le commissaire de police du quartier des Tuileries.

M. Emile de Girardin actionnait aujourd'hui devant la 6<sup>e</sup> chambre correctionnelle de la Seine MM. Dutacq, Delarochette, de Fontenay et Herbaut, gérant du *Sicco*, du *National*, de *l'Europe* et du *Nouveliste*, pour refus d'insertion de sa réponse à six lettres publiées par M. Martin (de Strasbourg, sur l'élection de l'ancien député de Bourgenheuf. Outre l'insertion il réclamait encore 500 francs de dommages intérêts contre chacun des prévenus. Personne ne se présentant à l'appel de la cause, M. Baner, avoué de M. Girardin, a déclaré se désister à l'égard du *Nouveliste* et ne pas s'opposer à une remise à l'égard des autres prévenus. En conséquence le tribunal a prononcé d'office la remise à huitaine.

Le consul de France à Venise, M. de Sacy, fils aîné du savant dont nous regrettons la perte, vient de donner sa démission.

M. Barthe est assez gravement indisposé depuis deux jours, et il ne sort pas de ses appartements.

Par ordonnance du 20 février, le docteur Listranc a été nommé officier de la Légion d'Honneur sur le rapport du ministre de l'instruction publique. Cette distinction était bien due au savant chirurgien en chef de la Pitié, dont les travaux et l'enseignement ont fait faire de si importants progrès à la science chirurgicale.

Mme. George Sand est arrivée le 24 à Marseille, de retour d'un voyage en Espagne, qu'elle avait entrepris pour la santé d'un de ses enfants.

La dame Flora Tristan, femme Chazal, vient de se pourvoir auprès de M. le garde-des-sceaux à l'effet d'être autorisée à quitter et à faire quitter à ses enfants, Ernest et Aline, le nom de Chazal, pour prendre celui de Tristan, père de ladite dame.

On lit dans *l'Armoricain* de Brest du 25 février:

« La frégate l'Amazone et la corvette l'Aube appareilleront dès que les vents deviendront favorables, la première pour Toulon, et l'autre pour les Antilles.

« La corvette l'I-ère a fait route avant-hier pour Bourbon, où elle transporte des marins et des soldats.

« On pense que le brick le Griffon fera route demain pour le Mexique. M. Doret, chef d'état-major de l'amiral Baudin, rejoint son poste à bord de ce bâtiment.

« La gabare la Recherche, partie de la Martinique le 19 janvier, a mouillé en rade de Brest dans la nuit du 24 au 25 courant. Elle ramène la première section de la 121<sup>e</sup> compagnie permanente (environ 100 hommes), provenant de la frégate l'Herminie.

L'anecdote suivante circule dans le monde littéraire: Sur les premiers bruits des projets de M. de Salvandy contre la bibliothèque royale, M. Jomard, qui en est le directeur, se rendit auprès du ministre pour prendre quelques informations, et dans cette conversation il laissa entendre que si, par les projets du ministre, il trouvait libre de son temps, il ferait peut-être un voyage en Egypte. Peu de jours après, les projets de M. Salvandy sont devenus une ordonnance du roi. Elle donne la direction de la bibliothèque à un conseiller d'état, et en envoyant cette ordonnance à M. Jomard, le ministre lui écrit officiellement qu'il n'aurait pas songé à lui retirer cette direction s'il n'avait été informé qu'il

avait l'intention de faire un long voyage au Levant, et le ministre lui offre un congé avec le plus gracieux empressement.

Il y a ici un peu de mystification pour M. Jomard; mais les honnêtes gens ne seront pas tous du côté du mystificateur.

Les séances publiques du conseil d'état, qui ont été suspendues cette semaine à cause des élections, n'auront pas lieu non plus la semaine prochaine.

La Biographie des députés, publiée par le *Messager*, obtient beaucoup de succès. Le comité électoral de la gauche a voté l'achat de mille exemplaires pour être distribués dans les départements. C'est un véritable guide des électeurs.

L'influence des élections se fait déjà sentir au palais. Les chambres du tribunal civil, à peine ouvertes, ont été fermées presque aussitôt. Les magistrats, d'ailleurs, accordent les remises demandées avec beaucoup d'empressement.

Mercredi, dans la soirée, trois femmes, dont l'une tenait un jeune enfant dans ses bras, se présentèrent à la porte d'un théâtre de Sarren, mais l'employé refusa de les laisser entrer, à moins qu'elles ne payassent un schelling pour l'enfant. Elles se retirèrent, et s'étant concertées entre elles, elles résolurent de retourner au bureau, non plus ensemble, mais séparément, et la mère cacha son enfant sous son manteau afin de pas être forcée de déboursier la somme exigée. Leur ruse réussit; mais lorsqu'elles se furent introduites ainsi dans la salle, l'enfant était mort étouffé.

### BOURSE DU 1<sup>er</sup> MARS.

La bonne tenue des fonds se maintient; malgré le peu d'opérations qui y valent eu lieu dans le courant de février, quelques découvertes existent; il en est résulté de la fermeté sur toutes les valeurs. Les affaires financières préoccupaient moins le public de la bourse que les élections de demain; on pensait généralement que le ministère recevrait dans les collèges de Paris une sévère leçon.

Au comptant le 5 0/0, ouvert à 110 90, ferme à 111 00.  
Le 4 1/2 0/0 105 50 cours unique.  
Le 3 0/0 79 10 79 10.  
Les Haïti sont demandés sur l'annonce que bientôt un paiement serait fait.  
En liquidation, le 5 0/0 ouvre à 110 10, ferme à 111 15.  
Fin courant, 111 30 111 35.  
En liquidation, le 3 0/0 78 95 79 10.  
Fin courant, 79 20 79 35.  
Banque de France, 2602 50; de Lille, 1110; obligations de la ville, 1165; caisse Lafitte, 1015; de, 5175; Versailles, rive droite, 550; Chartrov, 450; Orleans, 440; Paris à la mer, 925; fer galvanisé, 370; Grand Combe, 1650; Asphalte, 2400; Naples, 99 30; emprunt romain, 100 3/8; Belgique, 3 0/0, 69 40; banque belge, 560; Haïti, 397 50; Espagne, actif, 19 3/8; Piémont, 1070.  
A 4 heures et demie, le 3 0/0 79 30 demandé.

La deuxième édition du *Don Quichotte*, traduit par M. Louis Viardot et illustré de 800 dessins, par M. Tony Johannot, a commencé à paraître à la librairie de MM. J.-J. Dubochet et C<sup>o</sup>, rue de Seine, 33. Onze mille exemplaires vendus de la première édition n'ont pas empêché la vogue de cette belle publication. Les éditeurs, tout en conservant la disposition élégante de la première, ont introduit dans cette nouvelle édition tous les perfectionnements qui résultent de l'habitude et des progrès des imprimeries dans le tirage des vignettes et qu'on a déjà remarqués dans la deuxième édition du *Gil Blas*. Un portrait de Cervantes gravé sur acier et une carte géographique des lieux occupés par les personnages seront au nombre des améliorations de cette nouvelle édition.

C'est toujours à M. Vital, passage Vivienne, 13, qu'il faut s'adresser pour acquérir une belle écriture en 25 leçons.

Trois mille exemplaires de la brochure de M. Emile Barrault, LA COALITION et le MINISTRE, ont été enlevés à la mise en vente chez l'éditeur Desessart.

Le plus fécond de nos romanciers, M. de Balzac, fait paraître chez son éditeur, Hippolyte Souverain, un roman inédit intitulé LE CABINET DES ANTIQUES. Cette nouvelle Scène de la vie de province est assurément la plus dramatique que l'auteur ait encore publiée.

### SPECTACLES DU 2 MARS.

FRANÇAIS. — Don Juan.  
ITALIENS. — Sonnambula.  
OPÉRA-COMIQUE. — Domino.  
RENAISSANCE. — Diane de Chivry.  
VAUDEVILLE (de l'avenue Bonne-Nouvelle, salle du Gymnase-Musical). — Le Fil d'un voleur, les Maris, les Gants, Mal noté.

Le Directeur-Gérant, DUTACQ.

Imprimerie LANGE LEVY et C<sup>o</sup>, rue du Croissant, 16, hôtel Colbert.

J.-J. DUBOCHET et Comp., éditeurs de l'HISTOIRE DE NAPOLEON, avec 500 dessins par HORACE VERNET, rue de Seine, 33.  
**DEUXIÈME ÉDITION DU DON QUICHOTTE ILLUSTRÉ.**  
Traduction nouvelle précédée d'une Notice sur la Vie et les Ecrits de Cervantes.  
Par LOUIS VIARDOT, avec 800 dessins par TONY JOHANNOT, imprimés dans le texte.  
CENT LIVRAISONS A SIX SOUS. — 2 volumes grand in-8<sup>o</sup> Jésus, 30 fr. — La première livraison est en vente. 839

RUE RICHELIEU, 95.  
**Compagnie d'assurance paternelle**  
**CONSCRIPTION.**  
GARANTIE PAR LES LIVRETS DE LA CAISSE D'ÉPARGNE AU NOM DES ASSURÉS EUX-MÊMES.  
ON S'ASSURE A TOUT ÂGE. — VERSEMENTS ANNUELS ET PROGRESSIFS.  
POUR 750 FRANCS on s'assure avant le tirage.  
La compagnie fournit un remplaçant; elle n'entre en possession d'aucune somme qu'après avoir tenu ses engagements. L'assuré jouit de toutes les garanties attachées à la mutualité.  
M. MAILLAND, notaire, rue Saint-Marc-Feydeau, 14.  
M. TAMISIER, chevalier de la Légion d'Honneur, GERANT. 841  
**GRAND ÉTABLISSEMENT A LOTER**  
Avec de très vastes écuries, maréchallerie, remises, bureaux, greniers immenses, etc., occupé précédemment par l'administration des Gondoles-Parisiennes, situé rue de Miroménil, 39 et 40, au coin du boulevard des Abattoirs. Pour la location, s'adresser à M. H. Corbineau, 8, rue Royale-Saint-Honoré.  
Suivant délibération, en date de ce jour, la dissolution de la société des Cabrioles-Mylords, sous la raison Milliet et comp., a été prononcée et la liquidation requise et ordonnée. L'adjudication publique, aux enchères, de l'actif de ladite société aura lieu, le mercredi 6 mars 1839, à une heure de relevée, au Marché-aux-Chevaux, par le ministère de M. Guérreau, commissaire-priseur, à Paris.  
Paris, le 26 février 1839. MILLIET et COMPAGNIE.

**VENTES IMMOBILIÈRES.**  
Etude de Me HALAY, notaire à Pacy-sur-Eure.  
A VENDRE, par adjudication, en un seul lot ou plusieurs lots, en l'étude et par le ministère dudit Me Halay, le dimanche 17 mars 1839, à midi, la **MAISON PROPRIÉTÉ** de Chaignolles, située sur la commune de Chaignolles, canton de Pacy-sur-Eure, sur la route de Paris à Cherbouville, à 20 lieues de Paris, 5 lieues de Mantes et 6 lieues d'Evreux. Composée: 1. d'une belle maison de maître, cours, jardin potager, d'agrément; contenant le tout 6 arpents environ; 2. de 30 arpents de très bon bois taillis; 3. d'une ferme, consistant en bâtiments d'habitation et d'exploitation et en 190 arpents de terre labourable.  
Les bâtiments sont dans le meilleur état possible. Produit net, 4,500 fr.  
Il y aura toutes facilités pour le paiement.  
On pourra traiter à l'amiable avant le jour fixé pour l'adjudication.  
S'adresser audit Me Halay, notaire, et à Paris, à Me Damaison, notaire, boulevard Bonne-Nouvelle, n. 10.  
101 TOISES DE TERRAIN, situées im-

**COMPAGNIE GÉNÉRALE D'ASSURANCE**  
POUR LA LIBÉRATION DU SERVICE MILITAIRE.  
Rue de la Chaussée-d'Antin, 44, à Paris.  
CLASSE 1838. | ASSURANCE. | REMPLACEMENT.  
**CHAUFFAGE**  
A PRIX-FIXE.  
**CHANTIER COUVERT**  
Des Bois et Charbons d'Yonne,  
32, Rue des Vinaigriers, 32,  
COURS DU MOIS.  
Rangeage à domicile, sans frais.  
BOIS NEUFS p. app. scies en 1 et 2 traits. Les 500 k. Charne et char. ord. 30 f. Id. sup. 30 Id. choit. 31 Id. choit. 32 Charne et hêtre, 31 P. peules, en 3 tr., 31 P. cuisine, en 3 tr., 29 Moins, pr. qualité, 36 Id. la voie de gail. 68 Cote p. app., la v. 38  
CHARBON D'YONNE PARFAIT (ni fumée ni odeur). N. 1. sup., la voie, 9 N. 2. ordinaire, N. 3. moyen, N. 4. grenaille, N. 5. et 6. 50 Remise de 50 c. par sh. de 3 ou 6 voies.  
Margotins pour allumer les feux, le cent, 15 f.  
Les demandes parvenues avant 3 heures se vérifient le jour même.  
Rue de la 1<sup>re</sup> rue sur toute facture de f. 100. **TAILLEUR POUR CHEMISES**  
DERNIÈRE PERFECTION.  
Rue Richelieu, 81.  
**E. DUPONT,**